



HERVE NOVELLI,
SECRETAIRE D'ÉTAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
DU TOURISME ET DES SERVICES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.minefe.gouv.fr>

Paris, le 17 décembre 2008
958

Herve Novelli a présenté ce matin son plan de modernisation du parc hôtelier français

**Il a dévoilé la nouvelle grille de classification hôtelière
et un plan d'accompagnement financier permettant 1.5 milliard
d'euros d'investissement pour soutenir les hôteliers dans leur effort
de mise aux normes**

Herve Novelli, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme et des Services a donné aujourd'hui le coup d'envoi opérationnel de son plan de modernisation du parc hôtelier en officialisant le nouveau référentiel de classement hôtelier. Hervé NOVELLI a parallèlement annoncé la mise en place d'un plan d'accompagnement financier des pouvoirs publics pour soutenir les hôteliers dans leurs efforts de modernisation. Ainsi, la Caisse des Dépôt et Oséo ont présenté une offre spécifique permettant d'accompagner à hauteur de 1,5 milliard d'euros d'investissement la modernisation de l'hôtellerie française sur les trois prochaines années.

Hervé NOVELLI a présenté aujourd'hui la nouvelle classification établie conjointement avec cinq syndicats professionnels* qui permettra d'améliorer la **lisibilité de l'offre française**, de **moderniser les infrastructures hôtelières** et de **renforcer ainsi l'attractivité de la destination France**. Cette réforme majeure était **indispensable pour adapter le parc hôtelier français aux standards internationaux et permettre à la France de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs**. Elle représente un élément majeur de la politique lancée par Hervé NOVELLI lors des Assises Nationales du tourisme visant à faire du secteur du tourisme un levier essentiel de la croissance et à la création d'emplois en France.

Cette nouvelle classification hôtelière, présentée aujourd'hui, remplace le référentiel actuel créé en 1986 qui n'est plus adapté aux nouvelles attentes des consommateurs français et internationaux.

Contact

Aurore Longuet, Conseiller à la presse et à la communication
Téléphone : +33(0)1 53 18 46 35 - Télécopie : +33(0)1 53 18 44.38
Mél : aurore.longuet@cabinets.finances.gouv.fr



La nouvelle classification qui est composée de 225 à 233 critères (en fonction de la catégorie) intègre de nouveaux éléments liés à l'accès à Internet, à l'accessibilité, au développement durable et à la qualité de service. Elle est composée de critères obligatoires et de critères « à la carte ».

La nouvelle grille **prévoit la création d'une 5^{ème} étoile**. Le nouveau référentiel s'étalera désormais de la 1^{ère} à la 5^{ème} étoile.

Le classement sera **volontaire et attribué pour 5 ans. Son coût sera pris en charge par les professionnels. Les visites seront réalisées par des réseaux d'audit spécialisés. La future Agence de développement touristique** issue du rapprochement entre ODIT-France et Maison de la France **gèrera l'évolution du référentiel** en partenariat avec les représentants des professionnels afin d'éviter de retomber dans le travers actuel où le référentiel n'a pas été actualisé pendant près de 20 ans.

Pour accompagner les hôteliers dans leurs investissements d'adaptation aux nouvelles attentes des consommateurs, **Hervé NOVELLI a souhaité que les pouvoirs publics les soutiennent dans leurs efforts de rénovation**. Ainsi, **il a demandé à Oséo et la Caisse des dépôts de créer des outils de financement destinés aux hôteliers. Ces produits financiers** ont ainsi été présentés ce matin par Augustin de Romanet, Directeur Général de la Caisse des dépôts et François Drouin, Président d'Oséo. **Deux prêts participatifs seront donc proposés à partir de la rentrée.**

- un Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière (PPRH) qui bénéficiera d'un taux réduit grâce à l'intervention de la Caisse des Dépôts, dans la limite de 24 millions d'euros sur 3 ans. Ce prêt mis en place par OSEO a pour objectif de faciliter le bouclage du plan de financement des entreprises du secteur qui se modernisent. Une enveloppe de 120 millions d'euros sur trois ans est ouverte par OSEO à cet effet. Le PPRH à taux préférentiel concerne les hôtels n'excédant pas trois étoiles qui sont situés dans des agglomérations de moins de 500 000 habitants, l'entreprise bénéficiaire devant être une PME au sens européen du terme.
- un produit complémentaire au taux de 6,50% (en janvier 2009) permettra à OSEO d'accompagner tous les autres projets où qu'ils se situent et même s'ils concernent des hôtels classés quatre ou cinq étoiles. La seule réserve étant que l'entreprise bénéficiaire soit une PME au sens européen du terme.

* Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière (UMIH), Confédération des Professionnels Indépendants de l'Hôtellerie (CPIH), Président de la Fédération Autonome Générale de l'Industrie Hôtelière Touristique (FAGIHT), Groupement National des Chaînes hôtelières (GNC), Syndicat National des Hôteliers Restaurateurs Cafetiers Traiteurs.

Contact

Aurore Longuet, Conseiller à la presse et à la communication

Téléphone : +33(0)1 53 18 46 35 - Télécopie : +33(0)1 53 18 44.38

Mél : aurore.longuet@cabinets.finances.gouv.fr